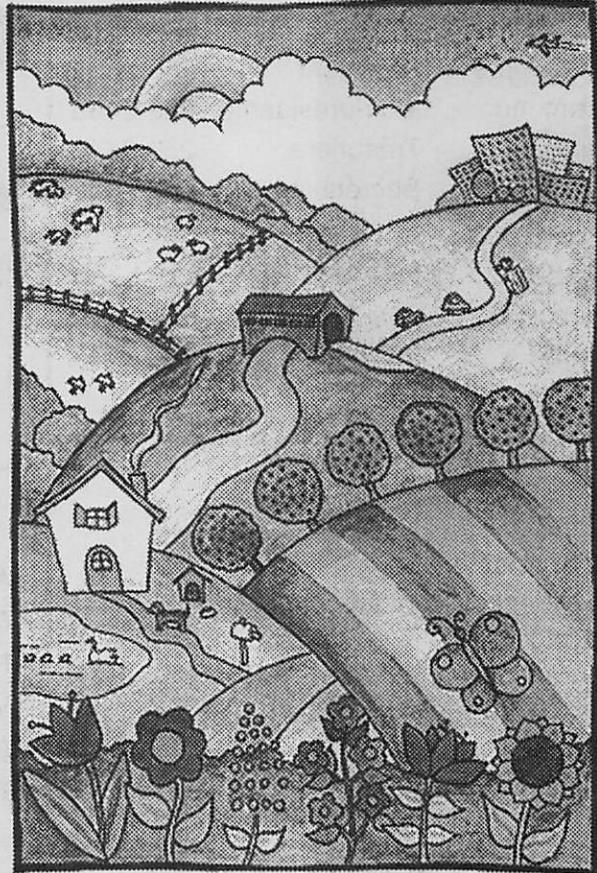
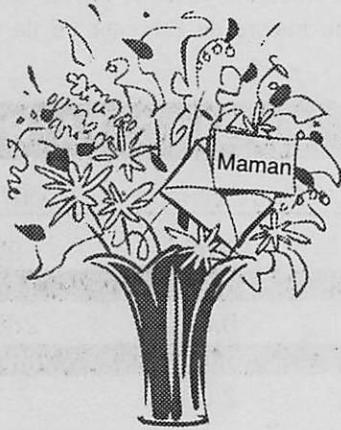




L'ÉCHO DE ST-FRANÇOIS

Journal Communautaire de Saint-François Vol. 5 n° 7

Joyeuse fête



SOMMAIRE

<i>Projet de taxi dans Montmagny</i>	3
<i>Campagne de la Croix-Rouge</i>	5
<i>Réunion des Fermières</i>	6
<i>Elle va à l'école</i>	7
<i>Le défi de la Rivière-du-Sud</i>	10
<i>Bibliothèque du Rocher</i>	13
<i>Les jeux de l'Écho</i>	15
<i>Chronique du maire</i>	17

des mères

mai 1998



C.P. 321
 Saint-François (Québec) — GOR 3A0
 Tél. et fax: 418-259-2177



V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Andrée Viens	Trésorière	259-2244
Valérie Savoie	Secrétaire	259-7536

DIRECTEURS

Réjean Cloutier	259-2567
Conrad Lamonde	259-7295
Gary Gendron	259-7498

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Andrée Viens

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Gary Gendron

Première page

Gary Gendron

Traitement de l'information textuelle

Valérie Savoie

Natacha Couture

Correction

Nathalie Bacon chef d'équipe

Assemblage

Lorraine Lamonde chef d'équipe

Abonnement

Conrad Lamonde

Impression

Imprimerie St-Raphaël

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00\$	96,00\$
1/4 page	15,00\$	144,00\$
1/2 page	30,00\$	288,00\$
1 page	50,00\$	480,00\$
Petite annonce	2,00\$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

- Ambulance 911
- CLSC Antoine-Rivard 248-1518
- Feu 911
- Municipalité 259-7228
- Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
- Tel-Jeunes 1-800-263-2266



Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada



Bonne Fête des mères

Projet de taxi organisé dans les M.R.C. de Montmagny et de L'Islet

La population des M.R.C. de Montmagny et de L'Islet sera bientôt desservie par un système de transport par taxi organisé afin de répondre à ses besoins quotidiens de transport.

Le Collectif Solidarité-Femmes Chaudière-Appalaches par l'entremise de son Comité de Transport a procédé dernièrement à l'embauche d'un coordonnateur-répartiteur, M. Martin Alarie. Ce dernier, entré en fonction le 23 mars 1998, a pour mandat de mettre en place et d'opérer ce service. Pour le début du projet, le service sera offert à toute la population de Montmagny-Nord et de L'Islet-Nord.

Ce projet pilote de taxi organisé s'étendra sur une période de 11 mois. Il est un premier pas vers un processus permanent de transport plus accessible à l'ensemble de la population.

Un service de covoiturage

Le projet de taxi organisé est une formule de covoiturage par taxi (club). Le rôle du Comité de Transport du Collectif Solidarité-Femmes sera de coordonner et de répartir les transports à effectuer. Concrètement, cela signifie que si trois membres ont à utiliser un

taxi pour une visite au Centre hospitalier, le rôle du coordonnateur consistera à regrouper ces trois membres afin qu'ils utilisent le même taxi. Les personnes désireuses de se prévaloir du service devront donc, moyennant des frais minimes, devenir membres et réserver à l'avance.

Le financement du projet

Pour l'embauche du coordonnateur, le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) de Chaudière-Appalaches injecte une somme de 20516\$ par le biais du programme des Mesures de développement communautaire (MDC). Soulignons que cette contribution particulière du CRCD est rendue possible grâce au budget qui est consenti au MDC par le ministre responsable du Développement des régions, M. Guy Chevrette.

Pour la ministre responsable de la région, Mme Denise Carrier-Perreault, et le président du CRCD, M. Christian Jobin, l'aide accordée permettra de doter les localités concernées de services de transport alternatifs, selon une formule innovatrice, qui garantiront une plus grande mobilité des personnes à travers le réseau, et ce, pour

des clientèles qui souvent ont peu de moyens pour assurer leurs déplacements.

Au financement reçu du CRCD, il faut ajouter la participation financière du Collectif Solidarité-Femmes et de la Ville de Montmagny. De plus, lors de chaque déplacement, les membres devront déboursier une légère contribution afin de financer une partie du projet. Enfin, d'ici quelques semaines, le Collectif Solidarité-Femmes fera appel à d'autres partenaires afin de compléter le budget.

Les étapes à franchir

Déjà des ententes de principes ont été conclues avec quelques propriétaires de taxi. D'autres ententes seront signées d'ici peu de temps avec les propriétaires qui n'ont pas encore été contactés. Suite à ces ententes, un contrat de transport privé par taxi devra être signé avec ces mêmes propriétaires de taxi.

Restera ensuite à compléter le financement du projet. Le projet devrait être en opération à la fin du mois de mai 1998.

Pour information: Martin Alarie, coordonnateur-répartiteur, au 418-598-7657.

Weed Man®

NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE PELOUSE

Tél.: 418-259-7700
1-800-463-4877

256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0

JB

LES
CONSTRUCTIONS

JEAN BOUCHERÉ

Entrepreneur général
Rénovation • Construction

194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer, Qc

Tél.: 418-259-2628

G0R 1E0

Bonne Fête des mères



Entretien Ménager

D. PAQUET inc.

Lavage de tapis

- meubles
- murs
- stores

Décapage

Cirage

Etc.

ESTIMATION GRATUITE

358, Chemin St-François, Montmagny, Québec — G0R 3A0
TÉL.: 418-259-2559 FAX: 259-2342



BOUCHERIE

*Richard
Morin*

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7783

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**



JOACHIM LAFERRIÈRE

ÉLECTRICIEN INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

- Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël

Quand on a le goût de bien jardiner...

- Capacité de 250 lb.
- Poignées positionnées de façon à vous faciliter la tâche.
- Plateau de rangement pratique.
- Roues larges extra-robustes pour une meilleure stabilité.

Canada **CARANT**[®]

Easy Roller^{plus}

CHARIOT DE JARDIN



24641

Pour information: 259-7711



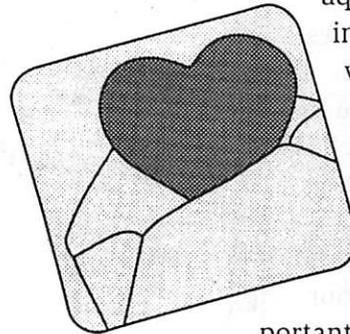
Bonne Fête des mères

Campagne de financement de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge a le don d'être là partout où la vie et la dignité humaine sont menacées et ce, en offrant divers services lors de situations d'urgence.

En ce début d'année 1998, l'organisme a été particulièrement actif. En plus de s'occuper de la gestion de 145 centres d'hébergement, il a fourni du matériel dans 360 autres centres. L'«opération verglas» a mobilisé plus de 3200 bénévoles. La Croix-Rouge a, de plus, comblé des besoins immédiats de première nécessité en matière d'alimentation, afin de venir en aide aux plus vulnérables.

Pour sa part la campagne de financement rappelle que la Croix-Rouge est toujours présente dans notre milieu et offre divers services tels que les secours aux sinistrés, les cours de gardiens avertis, de secourisme et de sécurité aquatique. Pour toute information vous pouvez communiquer au (418) 648-9066.



Avant toute chose, la Croix-Rouge tient à vous remercier d'avoir accepté de faire partie d'un important réseau de bénévoles qui se dévouent pour assurer le succès de la campagne annuelle de financement de la division de Québec.

La Croix-Rouge est un organisme à participation essentiellement bénévole qui fonctionne avec efficacité et compétence grâce à l'engagement de citoyens généreux comme vous.

Au nom de tous les bénéficiaires de la Croix-Rouge, nous vous disons merci.

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours faire appel à votre conseiller en ressources bénévoles et financières pour toute aide ou information supplémentaire.

Yvette Lamonde,
Cercle des Fermières
Responsable de la campagne

Dis-le moi!

Non!
Non!
Non!
Non!
Non!
Non!

OUVERT pour vous, tout l'été!

**CASSE-CROÛTE
CHEZ MIKE**
570, Chemin St-François Ouest
Saint-François
→ **259-2447**



Les Fermières dévoileront la mère de l'année

Réunion mensuelle des membres du Cercle des Fermières ce mercredi 6 mai, à 19h30, au local habituel. Pour bien débiter cette soirée, nous avons fait le choix unanime de se réunir à notre bon restaurant pour déguster et fraterniser ensemble.

Bienvenue à toutes.

Thème

- Fête des mères
- Dévoilement de la mère de l'année
- Échange de cartes de souhaits
- Perception des contributions

Travaux du mois

- Exposition des peintures de nos fermières
- Tricots ou couture au choix

Pensée du mois

"Le bonheur vient par le respect des petites choses, le malheur souvent à cause du mépris des petites choses"



SERVICE DE BULLDOZER AIMÉ PROULX



660, rang Milieu
Saint-Pierre
Montmagny (Québec)
Tél.: 418-248-3310

J.P. Bolduc inc.
ASSURANCES GÉNÉRALES ET VIE

«UN CHOIX DE CONFIANCE»

Saint-François Tél.: 259-7781
Simon Savoie C. d'A. Ass. Rés.: 259-2296
Lucie Bolduc C. d'A. Ass. Rés.: 259-2300

ASSURANCES-VIE, SALAIRE ET PLACEMENTS

Réal Fontaine A.V.C. Rés.: 246-5580
Francis Fontaine A.V.C. Rés.: 466-2176

PARTENAIRE DE

AFL
SERVICES FINANCIERS

AUTOPRO

CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- ➔ Service de «Frame master»
- ➔ Voitures de courtoisie
- ➔ Installation de pare-brise
- ➔ Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny
Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072
Fax: 418-248-7071

GARANTIE NATIONALE



Bonne Fête des mères

Pastoral scolaire ELLE VA A L'ÉCOLE!

En octobre dernier, par le biais de ce journal, je vous faisais part du projet-partage organisé à La Franco-lière a l'occasion de l'halloween. Je vous re- viens avec quelques nou- velles de ce projet.

Le montant de 413,34\$ recueilli par les enfants le 31 octobre dernier sert a payer les études primaires de JULIETTE FORTUNE, une jeune haïtienne de 8 ans qui débutait sa première année le 9 décembre dernier. Notre aide financière, administrée par l'AMIE (aide médicale internationale à l'enfance), lui sera envoyée (70,00\$) à chaque année et la petite Juliette en bénéficiera jusqu'à la fin de son cours primaire en 2003. Juliette fait partie d'une famille de 6 enfants.

Si d'autres nouvelles nous parviennent d'Haïti il me fera plaisir de vous les communiquer puisque



c'est grâce à vous tous qu'une enfant de plus va à l'é- cole!

Merci de votre participation à notre projet!

Patricia Lachance
responsable de la pastorale à la Franco-lière

À ma mère

Je rêvais d'une mère qui soit brune,
Un visage agréable, d'une stature élégante.
Je désirais qu'elle soit gentille, bonne, sans rancune,
Je la voyais dévouée, compréhensive, charmante.
Je souhaitais qu'elle me berce, me caresse,
Qu'elle m'aime, qu'elle soit remplie de tendresse.
Je la savais patiente, héroïque même.
Dans ma petite tête, fallait qu'elle n'aime.
Elle devait m'écouter et faire mes caprices.
Il fallait que ce soit elle qui m'obéisse,
C'est moi qui faisait la loi, j'étais la reine.
Combien de fois lui ai-je fait de la peine,
Qu'à cela ne tienne, je devais être considérée
Comme une princesse et m'appeler "ne pas toucher".
J'étais gâtée, même trop, j'ai trop reçu,
Je n'ai jamais apprécié, car c'était mon dû.
J'étais ingrate et sans coeur,
Elle n'avait jamais de rancœur.
J'étais ingrate et sans coeur,
Elle était clémente.
Je n'avais aucun regret.
Et toujours elle m'aimait.
Si aujourd'hui sa tête brune est maintenant argentée
Si des rides ont creusé son visage charmant,
Si ses jambes refusent quelquefois de la porter
Si elle est maintenant grand-maman,
C'est qu'elle a su nous donner tellement d'amour
Qu'aujourd'hui je réalise que c'est à mon tour
De la caresser, de lui donner beaucoup de tendresse,
Je lui dois la vie, elle ma tout donné
Sans jamais rien ne lui demander.
Pour l'amour que je lui refusais
Aujourd'hui plus que jamais
Je l'aime et j'apprécie
D'avoir enfin compris.
Mon dernier souhait c'est
Qu'il ne soit pas trop tard.



plants de légumes
fleurs annuelles et
plantes vivaces
aménagement paysager



ferme horticole Lajoie inc
327, rue Principale
327, rue Principale
Saint-Valier (Québec) G0R 4J0

Bonne Fête des mères



TERRAIN DE JEUX

AVIS DE RECHERCHE

TU ES AGÉ(E) DE 16 ANS OU PLUS ET TU DÉSIRES VIVRE UNE EXPÉRIENCE UNIQUE, ALORS TU N'AS QU'À POSER TA CANDIDATURE AU BUREAU MUNICIPAL DÈS MAINTENANT.

TU AS JUSQU'AU 15 MAI POUR LE FAIRE.

**FRANCE ST-HILAIRE
COMITÉ DE PARENTS**



La Maison Funéraire Laurent Normand inc.

Pierre Normand, prés.

Jean Normand

T.D.L.

T.D.L.

116, ave Ste-Julie, Montmagny (Québec) G5V 2M1

Tél.: 418-248-0545

Club de pétanque de St-François

L'assemblée générale aura lieu mercredi le 4 mai, à 19:30, au bar du centre des loisirs. Bilan des activités de l'année passée. Projection pour la nouvelle saison 98. La direction vous invite à venir jouer avec nous. Pas nécessaire de savoir jouer mais tout simplement le plaisir de rencontre social et d'entregent vous fera aimer ce loisir. Il y aura aussi le tirage des équipes. On vous attends! par Jean-Claude Bernard. Pour information 259-7358.

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

**275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0**

Tél.: 418-259-7789

Ligne directe: 1-800-463-8744

Vente et adm.: 418-259-7721

Fax: 418-259-7725

Québec: 1-800-463-7022

Ontario et Maritimes: 1-800-463-7050

MEUBLES

Morigeau

LTÉE

**25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, G0R 2G0**



Bonne Fête des mères

Du calibre et de la compétence!

Permettez-moi, M. Paradis, de commenter votre article paru en mars 1998 dans ce journal concernant le *Rapport de la consultation sur le projet d'organisation pastorale*. Le faible taux de participation des paroissiens à cette rencontre dénote vraiment un manque d'intérêt de la part des gens. Pourquoi? Tous les commentaires qui circulent et qu'on entend sont négatifs (chicane de chorale, chicane au sujet de coupe d'arbres, etc.). La pratique religieuse ne répond plus au besoin des jeunes et des moins jeunes. Leur idéologie et leurs préoccupations ont changé. Est-ce mieux? Est-ce pire?

Vous subissez aussi les effets des abus antérieurs, abus de pouvoir, abus de certains prêtres, tout était défendu et les jeunes pratiquaient par obligation (pour faire plaisir aux parents et pour bien paraître). Quand vous aviez du pouvoir, de l'argent et des prêtres en grand nombre, vous avez écarté les gens des décisions et de tout. Aujourd'hui vous le réalisez et vous en subissez les conséquences. Il en est ainsi dans tous les domaines: éducation, santé, etc .

Dans quelques années, plusieurs églises seront vides et devront fermer leurs portes. Les paroissiens auront à se déplacer d'une paroisse à l'autre pour pratiquer. Et puis, on le fait quand nos jeunes veulent faire du sport et se divertir. Ceux qui croient devront s'en accommoder.

Vous dites aussi : "Toutefois, la mentalité de clocher posera bien des obstacles. Ici, à St-François, les participants acceptent qu'une équipe de secteur desserve plus d'une paroisse à la condition que le lieu de résidence du prêtre soit à St-François". Pourquoi? Si ceci n'est pas une mentalité de clocher, qu'est-ce que c'est? M. le curé peut demeurer n'importe où en autant qu'il réponde aux besoins des paroissiens. Il n'y en a pas d'obstacles ni de frontières entre les paroisses quand l'objectif premier est le même. J'ai déjà travaillé avec des gens de St-Pierre et de Berthier. Une belle complicité s'est installée. Ils sont plus ouverts et plus coopératifs que vous nous le laissez entendre.

Un peu plus loin, vous parlez de calibre et de compétence. Qu'entendez-vous par ces termes? Est-ce que Jésus était compétent? Est-ce qu'il avait du calibre? Est-ce que vos grands-parents et vos parents avaient du calibre et de la compétence? Eux, ont appris à la sueur de leur front et ils n'étaient pas idiots pour autant. Au contraire! Le respect des autres et l'entraide étaient au rendez-vous. Qui sont-ils ces gens qui se demandent quelles personnes possèdent des compétences pour faire parti du conseil de la Fabrique?

À mon humble avis, en plus des chicanes, vous éloignez encore plus de personnes ayant peu d'instruction qui auraient le goût de s'impliquer dans notre paroisse. Avec une telle attitude et une telle mentalité vous réussirez à vider notre église plus vite que prévu. Depuis quand être membre du conseil de la fabrique ou être bénévole requiert de la compétence et du calibre?

Je ne possède pas de solutions miracles mais avec une plus grande ouverture d'esprit, vous pourriez accomplir de grandes choses et rassembler plus de gens à votre organisation pastorale et votre conseil de fabrique.

Un vieux dicton disait ceci: "Aide-toi et le ciel t'aidera". J'y crois.

Une paroissienne invisible
Marie-Claire Gendron

Pierre Garant
Tél.: 418-259-2655
Fax: 418-259-2158



Pierre Garant
Tél.: 418-259-2655
Fax: 418-259-2158

RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

➤ Menu du jour

➤ Commande à emporter

➤ Pizza

➤ Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel

➤ Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes





Le défi de la Rivière-du-Sud Les détails de la course se précisent

Le départ des glaces nous annonce que le défi de la Rivière-du-Sud est bientôt à nos portes. Nous vous invitons donc à vous y préparer.

En ce qui a trait à la fabrication de votre radeau, vous êtes priés de vous référer à votre copie du mois d'avril de L'Écho de St-François. Toutes les instructions et directives y apparaissent. Aucune dérogation aux directives et à la réglementation sur la construction du radeau ne sera tolérée.

La date limite pour vous inscrire est le samedi 20 juin. C'est cette même journée que le tirage au sort déterminant l'ordre des participants à prendre le départ aura lieu. Afin de permettre aux spectateurs d'identifier plus facilement les occupants d'un radeau, des dossards seront attribués aux participants.

Les organisateurs ont prévu une minute de délai entre les départs, et, pour des raisons de sécurité, des

surveillants seront postés dans les endroits où l'eau est plus agitée.

Pour toute question et information, contactez Mario Marcoux au 259-2454 ou Éric au 259-2387.

Dîner de clôture de l'âge d'or

Le dîner de clôture des activités du club de l'âge d'or aura lieu au Centre des loisirs le mercredi 20 mai. Inscrivez-vous avant le 17 mai, en téléphonant à l'un des numéros suivants 259-7949 ou 259-7672. Coût 6,00\$ pour les membres.

Le Club Sport 55 fait relâche

La soirée de fermeture du Club Sport 55 aura lieu le vendredi 15 mai à 9 heures. C'est une invitation à tous ceux qui ont leur carte de membre. Dites-le à vos amis et venez faire relâche sous la musique d'un chansonnier.



Saint-François (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
GOR 2G0
Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7725



MARTIN PARÉ ENR.

Atelier de soudure générale

Arc électrique — Gaz — Aluminium
Vente de métal

389 A, Boul. Taché Est, Montmagny G5V 1E3

Tél.: 248-2554
Rés.: 259-2526



TERRASSEMENTS Jonchas & Frères inc.

- EXCAVATION
- TERRASSEMENT
- DRAINAGE
- NIVELAGE

• Choix varié de
matériel naturel,
tamisé, concassé

- Terre noire
- Sable et gravier
- Pierre

ESTIMATION GRATUITE

15 ANS D'EXPÉRIENCE
INFORMEZ-VOUS

- Vente et installation de fosses septiques
- Représentant — installateur autorisé système



Rés.: Martin
248-2585
241,
route
Normandie,
Montmagny

Pag.: 241-7485

Rés.: Rémi
248-6889

Rés.: Daniel
248-7818

Tél.: bur.: 418-248-2585

Fax: 418-248-8387



Le mariage religieux et ses défis



Depuis plusieurs années déjà le mariage religieux (sacrement) connaît des heures difficiles. Le nombre d'unions de fait augmentent tout autant que le nombre de divorces chez les couples mariés religieusement.

Dernièrement, un homme d'une quarantaine d'années me disait: "Je suis divorcé d'un mariage religieux et remarié civilement. Comment suis-je considéré par l'Église? Est-ce que je suis rejeté? Pourtant, nous ne faisons pas de mal à personne en vivant ainsi."

Cette question revient souvent dans l'exercice du ministère pastoral. Il faut affirmer haut et fort que l'Église, à l'exemple du Christ, ne rejette personne ni ne condamne personne. Trop de gens qui vivent cette situation le croient et finissent par s'éloigner de l'Église. Cependant, l'Église croit depuis toujours à l'indissolubilité du mariage même si un divorce civil a été prononcé. L'Église ne peut donc accepter qu'il y ait remariage religieux pas plus que remariage civil.

Il faudrait, dans un premier temps, entreprendre des démarches pour voir s'il n'est pas possible d'obtenir une déclaration de nullité pour son mariage. Comme de telles demandes sont nombreuses, l'attente de la décision peut sembler longue. D'autant plus que l'Église ne peut agir à la légère, car tout mariage chrétien est indissoluble, à moins de preuves d'invalidité. Mais l'espoir d'une solution justifie pleinement les démarches.

Ne faire aucun mal à personne ne suffit pas. Notre religion n'est pas simplement horizontale. Elle doit tenir compte de la volonté de Dieu. Or, Dieu veut que l'alliance entre les conjoints chrétiens soit le signe de

l'union durable entre Dieu et l'humanité, entre le Christ et son Église. Comme la fidélité du Christ à son Église est assurée pour toujours, celle d'un homme à son épouse doit se poursuivre jusqu'à la mort d'un des conjoints.

Par fidélité à l'enseignement du Seigneur et à l'indissolubilité du mariage, l'Église ne peut admettre les divorcés remariés civilement ou les personnes qui cohabitent à la communion eucharistique puisque communier au corps du Christ c'est affirmer notre adhésion à l'enseignement du Seigneur. L'Église ne cesse pas pour autant de les considérer comme ses enfants.

Non! L'Église ne rejette personne. Dans son exhortation apostolique Familiaris consortio, le Pape Jean-Paul II écrivait, en parlant des divorcés remariés, qu'il ne faut pas les abandonner. "Sans se lasser, dit le Pape, l'Église doit s'efforcer de mettre à leur disposition les moyens de salut qui sont les siens."

Les divorcés remariés ou les gens qui cohabitent participent toujours à la vie de l'Église. Cette participation peut revêtir diverses modalités: présence active à la messe; éducation chrétienne des enfants; ministères nombreux; appartenance aux mouvements; apostolat auprès des personnes qui vivent une situation analogue et qui souvent, souffrent silencieusement et s'éloignent de l'Église.

Les divorcés remariés et les conjoints de fait demeurent des enfants de Dieu et des membres de l'Église. Qu'ils vivent intensément leur vie chrétienne, dans la prière, dans la participation à la messe, dans l'engagement social et caritatif, en élevant bien leurs enfants. Qu'ils gardent la foi et l'espérance.

Jules Paradis, ptre

SALON KARO

4, rue Boivin
Saint-François
Montmagny
G0R 3A0



Carole Guillemette, prop.

259-7117

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

☛ Tenue de livre

☛ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0

Copernic et Internet

Nous retrouvons depuis quelques temps de petits logiciels qui vont quérir des informations sur des dizaines de moteurs de recherche à la fois pendant que vous, patiemment, attendez que le logiciel vous trace un bilan de sa requête. Le meilleur d'entre-tous est Copernic 98. Fait intéressant, ce petit logiciel d'à peine deux megs est gratuit. Mais, sachez bien que Copernic 98 ne remplacera jamais une recherche personnelle sur un thème qui demande un travail approfondi. Vous le trouverez à : www.copernic.com.

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289

Bonne Fête des mères



ROY

PRODUITS MÉTALLIQUES ROY
inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

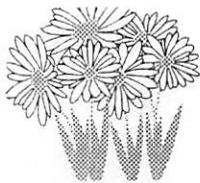


LOUIS-M. GARANT

CONSULTANTS INC.

Spécialiste en Marketing
Parainnage d'entreprises
Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0
Tél : 418 259 2616



Bibliomessages

Les bénévoles se reposent

Veillez prendre note que la bibliothèque Du Rocher sera fermée le dimanche 10 mai (fête des Mères) ainsi que le lundi 18 mai (fête de Dollard).

Heure du conte

Le prochain rendez-vous des tout-petits est fixé au samedi 16 mai, à 10h.

Concours Le corrigé

Tous les participants au concours Le corrigé

courent la chance de gagner quatre livres. Trois bandes dessinées seront attribuées parmi les jeunes participants âgés de 13 ans et moins alors qu'un dictionnaire de la langue française sera remis à un participant adulte. Le tirage aura lieu le dimanche 17 mai à la bibliothèque. Bonne chance aux correcteurs!

Quoi de neuf sous le soleil?

De nouveaux livres feront leur entrée sur les étagères de la bibliothèque le mercredi 20 mai. En effet, cette journée-là, des bénévoles s'affaireront à classer les volumes provenant de l'imposante collection du C.R.S.B.P. N'hésitez pas à vous informer auprès des bénévoles afin de connaître les nouveaux bouquins disponibles.

Que faire des livres déjà lus?

Ces derniers temps, des abonnés ont souhaité faire don de livres de leur collection personnelle. Nous voulons ici informer les paroissiens que les dons de volumes sont refusés. Si le message change, nous vous le ferons savoir dans cette page.

Nathalie Bacon



P.P.R. ENR.

Plâtrage

Yvon Rémillard

Peinture

1, rue Boivin

Résidentiels

Saint-François

Tél : (418) 259-2415

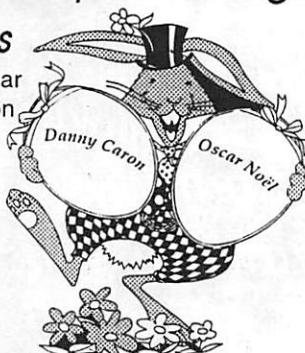
DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

OLCO

Nos gagnants pour le tirage de Pâques

Tirage effectué par M. Mario Gendron



Pour la Fête des mères nous avons pour vous différentes sortes de fleurs à vous proposer. Le choix n'étant donc pas définitif, c'est donc une surprise...

Ghislaine, Mélissa, Carolyne, Michèle et Serge seront heureux de vous servir!

Nos choix de films en vidéo-cassette est toujours axés sur les nouveautés afin de bien répondre à vos attentes.

Nos heures d'ouverture

Lundi au mercredi: 6h30 à 22h

Jeudi-vendredi: 6h30 à 23h

Samedi: 7h30 à 23h

Dimanche: 8h à 22h

À découvrir!

Richard's Red, bière rousse et une nouvelle bière sans alcool distribuée par Molson

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

259-7151



Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



Une équipe dynamique et professionnelle à l'image et à l'écoute des gens d'ici.

Des services personnalisés entièrement offerts en région, du tout premier contact jusqu'au règlement d'un sinistre.



Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

...pas sorti du bois!

Si vous croyez que tous les planchers de bois franc prévernissés se comparent à MIRAGE, vous n'êtes pas sorti du bois.

Le seul plancher de bois franc à offrir la finition 10 couches de polyuréthane assurant durabilité et facilité d'entretien.

- Facile et rapide à installer, Mirage offre le meilleur rapport qualité-prix.
- Le plus vaste choix de couleurs, d'essences, de finis et de largeurs parmi 145 produits.

• Distribué par le plus grand réseau de détaillants spécialistes de l'industrie.

Et plusieurs autres avantages Mirage.

Plancher prévernis
mirage
impose la norme

Tapis Montmagny

De tout pour habiller murs et planchers

391, boul. Taché Est, Montmagny
En face de l'école St-Pie-X

248-7840



Fenêtres Montmagny inc.

C.P. 160, St-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0

Bur.: (418) 259-7763

Qué.: (418) 692-0659

Fax: (418) 259-7236

Mtl: (514) 848-7174

Internet: <http://www.polarwd.com>

Faites un choix éclairé!

Visitez chaque pièce de votre maison comme si vous y étiez réellement avant sa construction

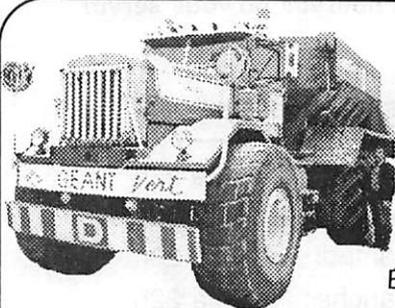


MONTMAGNY
240, Des Ateliers
248-0401

QUÉBEC
2540, Boul. Hamel
683-3343

RIMOUSKI
231, Des Sorbiers
724-7726

CHICOUTIMI
Place du Royaume
543-1212



90226069
QUÉBEC INC.
Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à
chaux agricoles

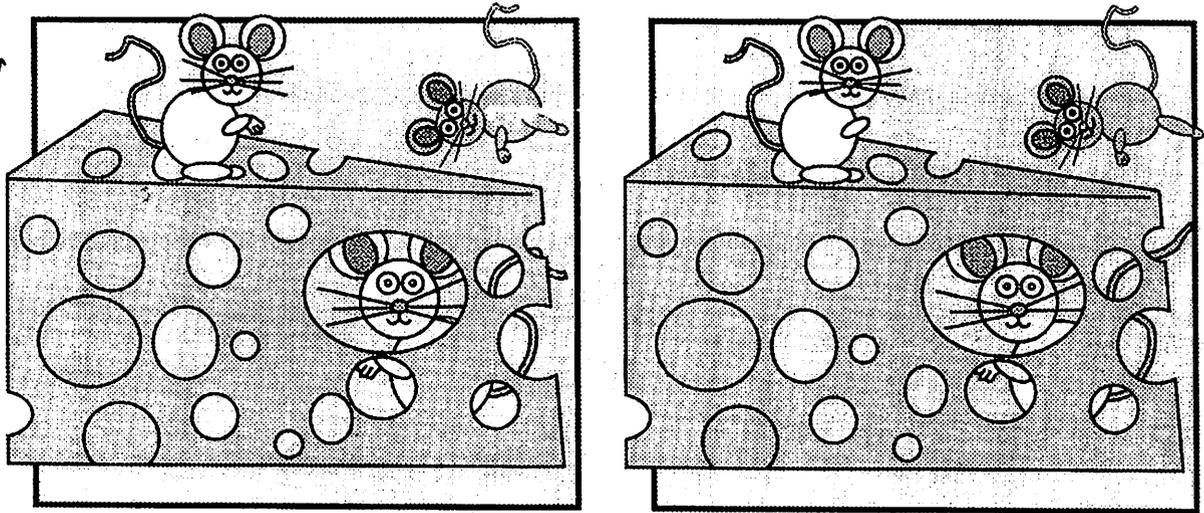
60, rue Paradis
Saint-Raphaël, Bellechasse G0R 4C0

418-243-3408



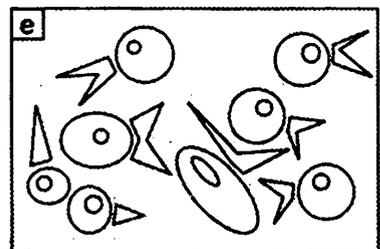
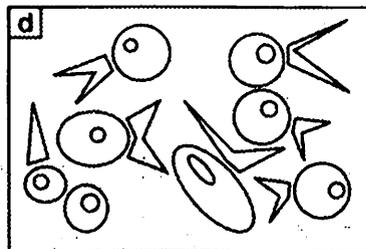
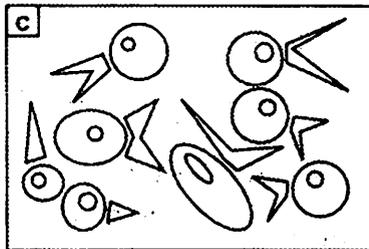
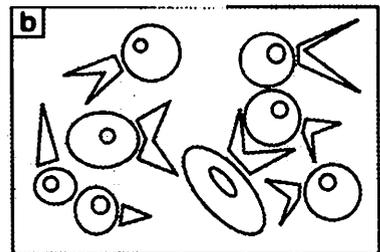
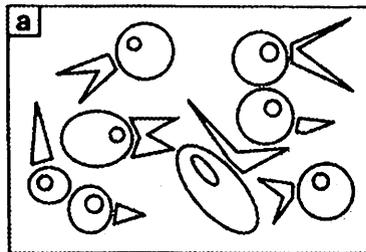
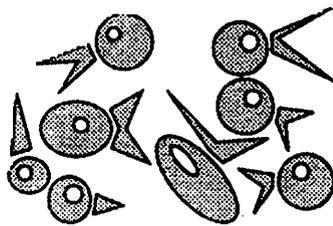
JEU DES DIFFÉRENCES

À toi de trouver les 6 différences entre ces deux images.



COUP DE CISEAUX

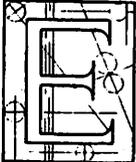
Le dessin suivant a été découpé dans l'une des 5 feuilles. Trouve laquelle.



Solutions en page 33

AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4 Séance régulière du Conseil	5	6 Réunion des Fermières	7	8	9
10	11	12	13 Tombée de L'Écho	14	15	16
17	18 Fête de Dollard	19	20	21	22	23 Soirée dansante Orchestre Aline Talbot
24	25	26	27	28	29	30

31	 <p><i>publicitaires</i> SPACE en construction</p> <p>Disponible maintenant Annonceurs Réservez-le Réjean Cloutier: 259-2567</p>
----	--



Bonne Fête des mères

CHRONIQUE DU MAIRE

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Nous avons tous une décision collective à prendre à la lumière des faits suivants:

Le camion incendie a plus de 36 ans et à chaque année il passe à l'inspection, mais les pièces de réchange sont de plus en plus rares. Il est à prévoir que sur une période de 5 ans ou moins, la municipalité sera dans l'obligation de le changer. Le hic, c'est que tous les camions plus récents, pas nécessairement neufs, sont trop long pour entrer dans le poste incendie actuel qui est déjà très restreint en superficie.

Donc, le changement imprévisible du camion incendie devra être accompagné d'un agrandissement du poste actuel qui, en plus d'être trop restreint pour un nouveau camion est situé sur un terrain trop étroit pour stationner les voitures des pompiers.

Afin de prévoir à ce que la municipalité ne soit obligée de faire ce double investissement dans la même année, les pompiers de St-François ont offert à la municipalité de construire un poste incendie adapté aux besoins futurs sur le terrain près du Garage municipal, en participant tous à une corvée de bénévolat, sous la direction d'un menuisier expérimenté et en règle avec la construction comme dirigeant des travaux et chef d'équipe.

Le coût pour la municipalité en serait diminué à l'achat des matériaux seulement. La vente du poste incendie actuel serait appliquée sur l'achat des matériaux.

Les salaires ainsi économisés, en plus de la vente projetée, abaisseraient le coût à environ soixante mille dollars suivant la première estimation qu'en ont faite les pompiers.

Les argents dégagés par un hiver plus clément ainsi qu'une partie des sommes que nous n'aurons pas le temps d'investir dans la voirie d'été, dû au fait que l'assainissement des eaux usées devrait commencer vers le 15 mai pour s'achever cet automne, nous permettraient de faire cet investissement imprévu à même notre fonds des opérations courantes, c'est-à-dire, en payant comptant sans aucun règlement d'emprunt.

Une dépense qui ne nécessite pas de règlement d'emprunt n'a pas besoin de recevoir d'autorisation, mais comme ce projet n'était pas prévu au budget, même s'il n'engage pas d'argent additionnel en plus des provisions budgétaires, il nous apparaissait opportun de vous consulter sur ce projet, afin que vous ayez tous l'occasion de réagir par téléphone au bureau municipal ou en personne à la séance régulière du 04 mai prochain. Votre appui est très important dans un tel dossier.

Merci de l'attention que vous y porterez.

Jacques Dumas, maire



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ ST-FRANCOIS DE LA RIVIÈRE DU SUD
COMTE DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 06 avril 1998, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, Alphonse Marceau, Denis Blais, Pierre Jean et Réjean Cloutier, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Denis Blais,
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 02 mars 1998 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean
APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 02 mars 1998 soit accepté tel que déposé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme,
APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,
ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

Soc. Canadienne Postes, achat timbres		310,57
Remb. activités loisirs		23,00
Hydro-Québec, éclairage public février		479,15
Québectel,		
Service garage municipal	100,38	
Service municipalité	437,98	538,36
Receveur Général du Canada, licence des radios		352,00
Ministre Finances, 1er versement fonds spécial financement activités locales (Impôt du Québec)		18 966,00
Ghislain Blais, remboursement taxes 1998 50%		711,49



Bonne Fête des mères

Alain Fiset, remboursement taxes 1998 75%		952,40
Ministre Revenu Québec, remise de mars		3 893,51
Ministre Revenu National, remise de mars		2 931,66
CARRA, remise de mars		186,56
Régie Inter. Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges mars		869,28
Richard Leblanc, enlèvement vidanges mars		2 161,75
La Fabrique St-François, loyer avril 1998		166,67
Les Editions Juridiques FD, mise à jour technique pratique des officiers muni.		43,87
Les Alarmes Clément Pelletier, système alarme Garage municipal		1 421,11
La Société Programmation COBA, soutien technique gestion bibliothèque		690,15
CSST, cotisation 1998		5 746,66
Laboratoire Environnement LCQ, analyse échantillons d'eau		37,27
Ricoh, contrat d'entretien		241,55
M.R.C. de Montmagny, comptes taxes, enveloppes, rôle évaluation (caisse pop.)		550,54
Bureautique Côte Sud, papier photocopieur, ruban. dactylo		129,62
Société québécoise ass. eaux, étude		305,85
Les Commerçants de la Chaudière, facturation Dicom		50,70
Jean-Claude Rhéaume, formation sécurité incendie (Bloc D) 11 participants à \$125.00		1 375,00
Les Produits Ind. J-P. Côté, chlore		735,23
Journal L'Echo St-François, contribution publicitaire mars		175,00
Québectel Mobilité,		
cellulaire pompier	19,00	
cellulaire municipalité	30,14	49,14
Supérieur Propane, location bouteilles		27,61
Boivin & Gauvin, manomètre liquide, RPM, support de lampe pour casque		527,40
Martin Simard, Transport, 10 voyages neige		157,41
Les Entreprises C. Mercier, réparation lumière rue		208,19
Pièces d'Auto A.L.B. inc., pièce équipement		114,57
Excavation Chanel & Fils, location pelle nettoyer fossé Ch. Ste-Catherine		782,17
The Fastener Centre, pièces équipement		37,01
Philiias Blais & Fils enr.		
3½ hrs souffleur	201,29	
36 voyages neige	724,66	925,95
Tracto, pièce niveleuse		27,90
A. Chabot et Fils Auto électrique, pièce souffleur		594,06
Pièces d'équipement Bergor, brosse balai de rue		351,42
Carquest, pièces camion Ford et équipement		354,03
Dépanneur Ultra,		
essence camion incendie	99,97	
achat crayons pompiers	13,66	113,63
Unibéton,		
213,68 tm sable et sel à 7.45	1 831,10	
74,33 tm sable naturel à 1.75	192,38	
116,70 tm gravier à 6.75	973,21	2 996,69
Praxair, location bouteilles, oxygène		148,97
Thibault, Pontiac, Buick, Cadillac, entretien 60,000km camion GMC		122,90



Soc. Canadienne des Postes, envoi journal l'Echo		76,65
Ass. Vie Desjardins Laurentienne, assurance collective avril 1998		619,33
Remboursement activités loisirs		21,00
O.M.H. St-François, contribution 10% selon états financiers 1997		10 510,00
Hydro-Québec, bi-énergie M. Paroisse		44,55
Hydro-Québec, électricité M. Paroisse		1 072,91
Hydro-Québec, électricité log. 538		243,43
Hydro-Québec, éclairage public mars		530,50
Jocelyne Noël, entretien bureau mars		40,00
Guy Bouffard, remboursement frais repas		9,00
Eric Lachance, honoraires vérification 1997		3 278,21
Excavation Chanel, nettoyer fossé Ch. Ste-Catherine 276,06, bris aqueduc 345,00\$		621,06
Bossé et Frère enr., pièce niveleuse		67,08
Marché Morigeau, essence balai de rue 27,00\$, essence camion incendie 115,41\$ fourniture pompiers 59,33\$		201,74
Les Automobiles Chabot, filtre à l'huile camion Ford		46,89
Mack Ste-Foy, pièces camion Mack		2 045,16
Pièce d'Auto GGM inc., pièce camion Mack		27,52
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes		140,86
Pétrole Montmagny inc.		
3112,60 litres huile chauffage M. Paroisse à .2390	855,70	
762,50 litres " " Poste incendie à .2390	209,63	
44,6 litres diésel à .4390	22,52	
3733,6 litres diésel clair à .4080	1 752,19	
baril d'huile	115,25	2 955,29
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers		
Peinture logement No 536	70,15	
Boîtes à lettre	83,37	
Poste incendie	72,92	
Garage	295,02	
Peinture log. 520 Pavillon Bédard	309,33	830,79
	TOTAL:	74 965,97\$

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.



Bonne Fête des mères

POINTS MUNICIPAUX

PRESENTATION ET ACCEPTATION DES ETATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITE POUR 1997

Le vérificateur monsieur Yves Lachance, suivant le mandat qui lui a été confié, exprime une opinion sur les états financiers de la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1997.

Les revenus de l'exercice 1997 sont de 1 175 813\$. Les dépenses sont de 1 050 015\$. Donc, le résultat avant affectations est de 125 798\$. Le résultat net après affectations est de (25 737\$). Ce déficit est attribuable en partie à l'entretien des chemins d'hiver 1996-1997. Ce déficit d'opération est comblé par le surplus accumulé qui était en début d'année de 188 023\$ et qui est maintenant de 162 286\$. La Municipalité approprie immédiatement 30 000\$ de ses réserves.

L'état de l'actif à long terme est le suivant: les actifs immobilisés sont de 6 559 535\$ et les actifs immobilisés sujets à la revente (terrain) sont de 17 394\$.

L'état de la dette à long terme indique une somme de 742 563\$.

Le capital engagé au fonds de roulement est de 56 000\$. Le capital non engagé est de 44 000\$. La Municipalité doit restituer 28 000\$ au fonds de roulement en 1998.

Le fonds des dépenses en immobilisation indique ceci: le financement permanent s'élève à 434 059\$. Les dépenses s'élèvent à 625 217\$. Donc, un résultat de l'exercice de 191 158\$.

ATTENDU QUE le rapport de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1997 de la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud est préparé et soumis par monsieur Yves Lachance, c.a., vérificateur reconnu par la Commission municipale de Québec, dûment désigné à cette fin;

ATTENDU QUE ce rapport exprime fidèlement la situation financière de la Municipalité et de ses nombreux services;

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,

APPUYE par monsieur Pierre Jean,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud accepte le rapport de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1997, tel que préparé et soumis par le vérificateur monsieur Yves Lachance de la firme Eric Lachance comptable agréé.

QU'une copie du rapport de statistiques soit transmise à la Direction générale du ministère des Affaires municipales.



PRESENTATION ET ACCEPTATION DES ETATS FINANCIERS DE L'O.M.H. DE ST-FRANCOIS POUR 1997

Les états financiers 1997 de l'Office municipal d'habitation de St-François de la Rivière-du-Sud sont présentés devant le Conseil municipal pour fin d'acceptation. Ils seront également présentés devant le Conseil d'administration de l'Office.

ATTENDU QUE le rapport des états financiers de l'Office municipal d'habitation de St-François de la Rivière-du-Sud, préparé par monsieur Yves Lachance, c.a., vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1997, est déposé et a été remis en résumé aux membres du Conseil municipal;

ATTENDU QUE ces états financiers vont être présentés également aux administrateurs de l'Office municipal d'habitation de St-François de la Rivière-du-Sud pour fin d'acceptation;

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYE par monsieur Pierre Jean,

ET RESOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud accepte le rapport des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 1997 de l'Office municipal d'habitation de St-François de la Rivière-du-Sud, sur lequel il est démontré des revenus totalisant 109 250\$, des dépenses globales de 214 354\$, laissant ainsi un déficit de 105 104\$ sur lequel la Société d'habitation du Québec participe pour un montant de 94 594\$ soit 90% et la Municipalité pour un montant de 10 510\$ soit 10%.

NOMINATION D'UN VERIFICATEUR POUR 1998

L'an dernier la Municipalité avait demandé à la firme Eric Lachance de lui présenter une offre de service pour les trois prochaines années. La proposition soumise avait été acceptée par le Conseil. Voilà ce qu'elle était:

Etats financiers 97-98-99 Municipalité	2 850,00/année taxes en sus
Loisirs	900,00/année " " "
O.M.H	700,00/année " " "

La Municipalité retient encore les services de la firme Eric Lachance pour 1998.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud doit désigner un vérificateur reconnu par la Commission municipale de Québec pour vérifier tous ses livres comptables de l'exercice se terminant le 31 décembre 1998;



Bonne Fête des mères

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud retient les services de la firme Eric Lachance, comptable agréé, pour vérifier tous ses livres de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1998 et que le secrétaire-trésorier soit par la présente autorisé à lui remettre tous les livres comptables et tous les documents dont il aura besoin pour faire la vérification annuelle et à lui fournir toutes les informations qu'il jugera nécessaires dans l'exercice de ses fonctions.

QUE le rapport financier soit complété dans les délais permettant de déposer les documents prévus au ministère des Affaires municipales à l'intérieur des normes prévues.

NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU POSTE DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHEQUE

A la séance du 2 février 1998, monsieur François Létourneau avait été nommé en tant que substitut à la responsable de la Bibliothèque du Rocher. Hors, monsieur Létourneau s'est désisté. Madame Annette Collin serait d'accord pour le remplacer.

CONSIDÉRANT QU'il y a un poste de vacant en tant que substitut à la responsable de la Bibliothèque depuis le départ de monsieur François Létourneau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud nomme madame Annette Collin comme substitut à la responsable de la Bibliothèque du Rocher.

QUE cette nomination soit effectuer dès maintenant.

MANDATS A ACCORDER POUR L'ASSAINISSEMENT

En premier lieu, adoption d'une résolution pour autoriser BPR à présenter les plans et devis du projet d'assainissement des eaux de la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud au ministère de l'Environnement et de la Faune ainsi qu'au ministère des Affaires municipales

ATTENDU QUE le 25 mars 1998, la Commission de protection du territoire agricole du Québec autorisait la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud à construire un système d'épuration de ses eaux usées municipales;



ATTENDU QUE la firme BPR ingénieurs-conseils s'occupe du dossier de l'assainissement des eaux de la Municipalité depuis le tout début;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de St-François de la Rivière-du-Sud autorise BPR ingénieurs-conseils à présenter les plans et devis de l'assainissement des eaux usées de la Municipalité au ministère de l'Environnement et de la Faune ainsi qu'au ministère des Affaires municipales.

CONSIDERANT QU'il faut acheter un terrain et déterminer des servitudes permanentes et temporaires dans la réalisation de l'assainissement des eaux de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être faits par un professionnel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Blais,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud retient les services du notaire Mario Bilodeau au 192, rue de la Gare, à Montmagny pour rédiger tous les documents nécessaires et reliés à la réalisation de l'assainissement des eaux usées de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux d'arpentage à effectuer dans le cadre de la réalisation de l'assainissement des eaux à St-François de la Rivière-du-Sud;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme,
APPUYÉ par monsieur Alphonse Marceau,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud retient les services de monsieur Jacques Pelletier au 206, 11ième Rue à Montmagny en tant qu'arpenteur géomètre concernant la réalisation de l'assainissement des eaux de la Municipalité.

TERRAIN A ACQUÉRIR

La Municipalité de St-François acquiert de "Les Produits Métalliques Roy inc." un immeuble connu et désigné comme une partie des lots P-211 et P-212, avec bâtiment dessus construit (ancien moulin).

Que l'occupation se fasse par acte notarié. En échange, la Municipalité va donner tout le matériel excavé non réutilisable, suite aux travaux d'assainissement à Produits Métalliques Roy inc. et va le transporter sur son terrain.



Bonne Fête des mères

Egalement, la Municipalité va fournir tous les tuyaux et regards nécessaires au rallongement du réseau de drainage pluvial ouest sur le terrain du vendeur et effectuer à ses frais la pose desdits tuyaux.

IL EST PROPOSE par monsieur Yves Jean,
APPUYE par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud retient les services du notaire Marc Boulanger de Montmagny pour rédiger l'acte notarié concernant l'entente qu'il y a eu entre Les Produits Métalliques Roy inc. et la Municipalité.

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité acquiert de "Les Produits Métalliques Roy inc." un immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots numéros deux cent onze et deux cent douze (211 ptie et 212 ptie) tous deux au cadastre officiel de la paroisse de Saint-François de la Rivière-du-Sud, circonscription foncière de Montmagny, avec bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances;

QUE l'occupation et la possession se fasse à la signature de l'acte de vente notarié à être reçu devant Me Marc Boulanger, notaire à Montmagny;

QUE la présente acquisition soit faite en considération de l'obligation par la Municipalité de fournir au vendeur ce qui suit:

1- Tout le matériel excavé par la Municipalité dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux et non réutilisable par ladite Municipalité pour ces mêmes travaux et le transporter sur le terrain du vendeur.

2- Tous les tuyaux et regards nécessaires au rallongement du réseau de drainage pluvial ouest sur le terrain du vendeur et effectuer à ses frais la pose desdits tuyaux.

QUE son Honneur le maire, M. Jacques Dumas et le secrétaire-trésorier, M. Yves Laflamme, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte d'achat, à y consentir toutes les clauses et conditions qu'ils jugeront nécessaires, tous documents signés par lui lieront la compagnie.

L'ENTRAIDE PASCAL-TACHE

Dimanche le 26 avril prochain à 17h00, à la Polyvalente Casault de Montmagny se tiendra le souper annuel pour l'Association des personnes handicapées "L'Entraide Pascal-Taché". Ce repas marque le début de la campagne de financement essentielle à la vie de l'Entraide. Monsieur Normand Maurice est le conférencier invité. Le prix est de 25\$ le couvert. Une réponse est exigée avant le 17 avril prochain.



Habituellement la Municipalité envoie deux personnes à cette activité.

CONSIDÉRANT QUE le souper-conférence marque le début de la campagne de financement pour l'Association des personnes handicapées de l'Entraide Pascal-Taché;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud répond favorablement à l'invitation de l'Entraide Pascal-Taché inc. en autorisant deux personnes à assister au souper-conférence dimanche le 26 avril prochain à la Polyvalente Casault de Montmagny.

RESOLUTIONS D'APPUI A LA CPTA POUR MORCELLEMENT

1ÈRE DEMANDE:

Ferme Boulet inc. dont le siège social est situé au 538, ch. Rivière du Sud désire vendre à la ferme Joseph-Aimé Blais inc. une partie de terre à bois où se retrouve une partie d'érable et de bois mélangé ayant comme numéro de lot le 373-P, d'une superficie de 25.26 arpents carrés et le 296 d'une superficie de 24.75 arpents carrés.

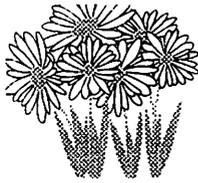
Ferme Joseph-Aimé Blais inc. se spécialise dans la production laitière et acéricole. De plus, ils possèdent des terres contigües à celle de la Ferme Boulet inc. Ferme Joseph-Aimé Blais inc. désire acquérir ces lots pour agrandir sa production acéricole. Comme c'est un morcellement, le vendeur demande une résolution d'appui à la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation en vue d'un morcellement demeure pour des fins d'utilisation agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation de Ferme Boulet inc. ne contrevient à aucune réglementation municipale;

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Ferme Boulet inc. parce qu'il n'y a aucun impact négatif sur l'agriculture.



Bonne Fête des mères

2E DEMANDE

Monsieur André Martineau résidant de Montmagny est propriétaire d'une terre bornant au chemin des Prairies à St-François. M. Martineau avait acheté chez Paul Chamberland.

Monsieur Martineau désire vendre une partie de sa terre à la Ferme Porasseny inc. et représentée par M. Pierre Simard. Ce dernier est intéressé à acquérir la partie en culture d'une superficie de 51.20 arpents carrés (p-3G, P-4B, P-4A, P-4C).

Le vendeur conserve toute la partie boisée d'une superficie de 203.65 arpents carrés avec une servitude de passage sur le lot P-4A, chemin déjà existant. Comme c'est un morcellement, le vendeur demande une résolution d'appui à la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation auprès de la CPTA demeure à des fins d'utilisation agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation de monsieur André Martineau ne contrevient à aucune réglementation municipale;

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,

APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud appuie la demande d'autorisation adressée à la CPTA par monsieur André Martineau parce qu'elle n'a aucun impact négatif sur l'agriculture.

PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT POUR INTERDIRE LES BUNKERS SUR TOUT LE TERRITOIRE

Un projet de règlement pour interdire les bunkers sur tout le territoire de la Municipalité est présenté au Conseil municipal. Ledit projet de règlement est retenu de façon intégrale par le Conseil municipal. Le règlement sera livré entièrement lors de la prochaine parution du journal L'Echo.

DEMANDES POUR CHANGER LES USAGES DANS CERTAINES ZONES DE LA MUNICIPALITÉ

La première demande est adressée par monsieur André Blais du 62, chemin Morigeau. Ce dernier habite la zone CCM3. Il fait une requête à la Municipalité pour que les usages permis au niveau de l'habitatoin soient changés. Le Conseil municipal reçoit la requête et va examiner la situation avec l'inspecteur municipal.



IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de St-François de la Rivière-du-Sud reçoit la requête de monsieur André Blais, domicilié au 62, chemin Morigeau et qui demande que soient changés les usages permis au niveau de l'habitation dans la zone CCM3;

QUE cette demande soit examinée de près par l'inspecteur municipal et qu'il regarde de façon globale les différentes zones dans ces secteurs afin d'apporter si c'est possible une correction d'ensemble.

QUE l'inspecteur municipal soumette ses propositions de changement au comité d'urbanisme et ensuite au Conseil municipal.

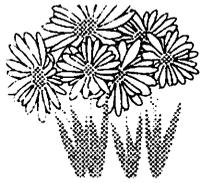
La deuxième requête est transmise au Conseil municipal et demande une modification au règlement de zonage pour le secteur Morigeau et les zones contigües. Actuellement, la problématique du logement dans le secteur est fortement modifiée avec l'expansion des industries de la Municipalité. Il en résulte une demande accrue en logements et chambres sur le territoire de la Municipalité et particulièrement dans le secteur immédiat des industries. En fonction des informations disponibles, il apparaît que la réglementation d'urbanisme de la Municipalité restreint le nombre de logements et chambres possibles dans une habitation.

Comme la demande en logements et chambres est grandissante, il est demandé au Conseil municipal de revoir sa réglementation d'urbanisme afin de permettre un plus grand nombre de logements et chambres pour ce secteur. Ceci permettrait aux propriétaires, le désirant, de répondre à la demande. Une telle modification n'engendrerait aucun problème et répondrait avantageusement à un besoin.

En fonction de la réglementation, les zones visées par cette requête sont les suivantes: AB-6, AB-7, RB-18, CCM3, RB-20, RB-21 et RB-22.

IL EST PROPOSE par monsieur Yves Laflamme,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de St-François de la Rivière-du-Sud reçoit la requête signée par les propriétaires du secteur Morigeau et qui demande à la Municipalité de revoir sa réglementation d'urbanisme afin de permettre un plus grand nombre de logements et chambres pour ce secteur.

QUE cette requête soit examinée de près par l'inspecteur municipal et qu'il soumette une proposition de modification au règlement de zonage au comité consultatif d'urbanisme et au Conseil municipal.



Bonne Fête des mères

COMMENTAIRES DE M. PANNETON SUR LE PROJET DE REGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LA RUE DU MOULIN.

Le 10 décembre dernier le secrétaire a envoyé au ministère des Transports, district de St-Jean-Port-Joli, une copie d'un projet de règlement concernant la circulation et le stationnement. Je vous remets une copie des commentaires de monsieur Yves Panneton chef du district de St-Jean-Port-Joli concernant le projet de règlement.

Dans ses commentaires, monsieur Panneton signifie qu'on ne peut réduire la vitesse à moins de 30km/h pour une rue. C'est une réglementation provinciale.

Il signale que la Municipalité peut, avec une signalisation appropriée, délimiter des périodes de livraison pour les camions.

HARMONISATION DES REGLEMENTS APPLICABLES PAR LA SURETE DU QUEBEC

Suite à une réunion du comité de sécurité publique du 24 mars 1998, il avait été convenu à la réunion des secrétaires du 11 février dernier que chaque Municipalité devait par résolution identifier les règlements qu'elle entend adopter pour être appliqués par la Sûreté du Québec.

Cette résolution sera acheminée pour compilation auprès du comité de sécurité publique. Il est suggéré de prendre tous les règlements.

CONSIDÉRANT QUE chaque Municipalité faisait partie de la MRC de Montmagny doit, par résolution identifier les règlements qu'elle entend adopter pour être appliqués par la Sûreté du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Denis Blais,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud entend adopter les règlements suivants:

- A) Règlement relatif au stationnement
- B) Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- C) Règlement concernant les nuisances
- D) Règlement sur le colportage
- E) Règlement concernant les animaux
- F) Règlement relatif à l'utilisation extérieure de l'eau
- G) Règlement sur les systèmes d'alarme



VILLES ET VILLAGES FLEURIS

ATTENDU QUE le concours provincial "Villes, Villages et Campagnes Fleuris" patroné par le ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation de Québec se tiendra à l'été 1998;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Denis Blais,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud s'inscrit au concours "Villes, Villages et Campagnes Fleuris" du Québec pour 1998 dans la catégorie: "Villages et Campagnes" qui regroupe une population se situant entre 1000 et moins de 5000 habitants.

QUE la Municipalité forme un Comité d'embellissement responsable du concours local "Maisons Fleuries" et en informe le ministère.

DEMANDE DE TRANSFERT DU TERRIER DE LA SEIGNEURIE DE BELLECHASSE-BERTHIER

Présentement les archives du terrier de la Seigneurie Bellechasse-Berthier de 1813-1815 sont actuellement dans la voûte du presbytère de St-François. La Société de Conservation du Patrimoine voudrait que la Municipalité se joigne à eux pour demander au Conseil de la Fabrique de leur remettre les documents sur le terrier de la Seigneurie Bellechasse-Berthier afin qu'ils soient conservés dans la voûte de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE ce document relève de l'administration municipale et non de l'administration religieuse;

CONSIDÉRANT QUE ce document devrait normalement se retrouver avec les archives municipales plutôt qu'avec les archives de la Fabrique Saint-François de la Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Conservation du Patrimoine juge ce document essentiel pour connaître l'état de développement de la Seigneurie Bellechasse-Berthier au moment de la réalisation de cet ouvrage;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Conservation du Patrimoine a eu et devra encore le consulter à maintes reprises dans les mois et les années à venir;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Conservation du Patrimoine a son siège social et ses bureaux à l'intérieur de la Maison de la Paroisse tout comme la Municipalité ainsi que la voûte nécessaire à la protection de ce document;



Bonne Fête des mères

La Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud et la Société de Conservation du Patrimoine Saint-François de la Rivière-du-Sud demandent au Conseil de la Fabrique de la paroisse de Saint-François de la Rivière-du-Sud de leur remettre le ou les documents "Le Terrier de la Seigneurie Bellechasse-Berthier" afin qu'ils soient conservés dans la voûte de ladite Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud.

ATTESTATION D'ASSURANCE

Le mois dernier, le Conseil de la Fabrique avait avisé la Municipalité que leur assurance ne couvrait pas le risque provoqué par le dépôt de la neige à l'arrière de l'église. La Fabrique demandait de régulariser la situation. Hors, les démarches en ce sens ont été faites et Assurances PMT inc. confirme que le contrat d'assurance de la Municipalité couvre le risque provoqué par l'amoncellement de la neige. Une copie de cette attestation a été envoyée au Conseil de la Fabrique.

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYE par monsieur Yves Laflamme,
ET RÉSOLU QUE la séance soit ajournée.

La séance se termine à vingt et une heure et quarante minutes.

Adoptée unanimement

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.

Bonne Fête des mères



Une page d'histoire La médaille d'or chez-nous en hockey bottine

Cet événement avait lieu il y a dix ans, presque jour pour jour, dans un championnat provincial qui se déroulait à Montréal. Les meilleures équipes de chaque région s'affrontaient dans deux arénas, soit celui de Tracy et celui de Sorel.

L'équipe du Flamand de St-Raphaël décrochait la médaille d'or au niveau sénior. Bravo, les gars et j'espère que ces quelques lignes feront revivre les belles émotions de la saison 87-88.

Les médaillés d'or

Rémy Boutin, entraîneur

Normand Lacroix, aillier

Marc Blais, centre

Marc Rousseau, centre

Michel Dubé, défenseur,

Marcel Boissonneault, aillier

Pierre Lacroix, défenseur

Marc Lamonde, défenseur,

Mario Blais, aillier,

Daniel Boutin, gardien,

Michel Lacroix, aillier

Yvon Roy, gardien

Normand Fortier, aillier

GARAGE PATRICE SAMSON enr.



- Mécanique générale
- Entretien de chariots élévateurs
- Entretien de camions

Tél.: (418) 248-4646 Tél.: (418) 248-4646

Ferme Porasseny inc. & Saint-François Montmagny

Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, Duroc/Suivie par le P.E.G., P.V.S.P.

Membre du groupe Porci-gène Québec inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319

Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333

Les Encans Boulet INC.



Alfred Boulet

Terre à vendre

Plusieurs avec d'excellents bâtiments
et terre à bois.

Notre équipe met un accent spécial
sur la préparation du troupeau et
de la machinerie.

Contactez-nous pour une évaluation.



Acheteur de troupeau
avec ou sans fond de terre

Saint-François, Montmagny

Tél.: 418-259-7086 Fax: 418-259-2610



MOULÉES — QUINCAILLERIE — MATÉRIAUX

34, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
ST-FRANÇOIS, CTÉ MONTMAGNY
(QUÉBEC) G0R 3A0
TÉL.: 418-259-7715
FAX: 418-259-7717

23, PRINCIPALE EST
BERTHIER-SUR-MER
(QUÉBEC) G0R1E0
TÉL.: 418-259-7718
FAX: 418-259-7719

25, OLIVIER MOREL
LA DURANTAYE
(QUÉBEC) G0R 1W0
TÉL.: 418-884-2802
FAX: 418-884-2803



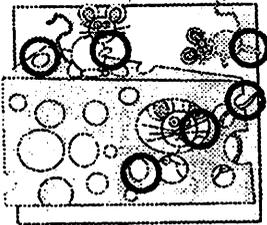


Bonne Fête des mères

S O L U T I O N S

Les Jeux de L'Écho

Jeu des différences Jeu 18



Coup de ciseaux Jeu 22 Réponse: C

O bonsoins



Pierre Martin

534, Chemin St-François O.
Saint-François — G0R 3A0

Tél.: 418-259-7728

Qu'est-ce que le cholestérol?

Le cholestérol provient de deux sources principales. Une première partie provient directement de notre alimentation, surtout des produits laitiers et des viandes grasses. La deuxième partie, la plus importante, est produite par le foie. Ces deux sources de cholestérol sont distribuées par la circulation sanguine partout dans notre corps, à l'aide de transporteurs nommés lipoprotéines. Il y a deux types de transporteurs: les lipoprotéines de basse densité (LDL) et les lipoprotéines de haute densité (HDL). Le cholestérol LDL est le «mauvais» cholestérol, celui qui peut obstruer les vaisseaux sanguins et conduire à l'athérosclérose (agent pollueur). Le cholestérol HDL est le «bon» cholestérol, celui qui recueille le cholestérol présent dans les vaisseaux sanguins et le ramène au foie (agent nettoyeur).

Faire vérifier son taux de cholestérol sanguin, c'est important. On peut mesurer notre taux de cholestérol au moyen d'un examen sanguin. Celui-ci peut nous indiquer le taux du cholestérol total, ainsi que le taux de bon et de mauvais cholestérol. Un taux de «mauvais» cholestérol trop élevé ou un taux de «bon» cholestérol trop faible est dangereux pour l'organisme et peut engendrer des complications graves. Complications découlant d'un taux de cholestérol élevé

Il y a relation entre le taux sanguin élevé de cholestérol et le développement d'athérosclérose. Ainsi, l'excédent de cholestérol (mauvais cholestérol) forme des plaques qui se déposent sur les parois des artères. Ces plaques durcissent et deviennent plus larges. Elles réduisent alors le diamètre des artères et entravent la circulation du sang et de l'oxygène. Ces plaques peuvent même boucher complètement les vaisseaux sanguins et amener une maladie cardiaque. D'autres complications sont aussi possibles, comme l'accident cérébro-vasculaire et la claudication (patient qui boite).

Comment réduire le taux de cholestérol?

Notre taux de cholestérol est influencé par deux facteurs:

1) Le cholestérol dans les aliments

Il est important de réduire l'apport alimentaire en cholestérol et en gras saturés. Pour ce faire, il faut diminuer notre consommation en jaunes d'œuf, en produits laitiers et en viande. Une diététiste peut vous guider dans le choix de vos aliments et vous proposer des menus appropriés.

2) Le cholestérol produit par notre foie

Chez certaines personnes, une diète pauvre en cholestérol ne sera pas suffisante pour abaisser le taux de cholestérol à des valeurs acceptables. Un traitement médicamenteux peut alors s'avérer nécessaire. La plupart des médicaments agissent en diminuant la production de cholestérol par le foie. Ils doivent être pris régulièrement. Le pharmacien est une ressource précieuse qui pourra aider les patients à suivre leur plan de traitement.

PIERRE MARTIN, PHARMACIEN

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h

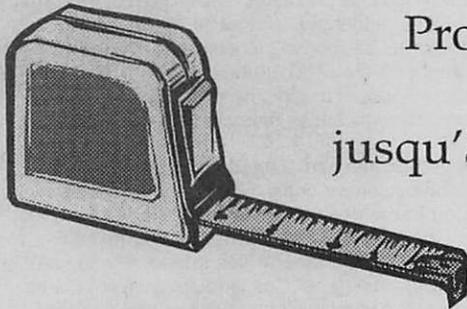
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE



La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny

Prêt pour la
RÉNO?



Profitez d'un rabais de taux
jusqu'à 3% sur un prêt personnel
de 5000\$ et plus

À compter du 1^{er} avril 1998



Besoin de plus d'informations, contactez nos conseillers

**La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny**

Votre seule institution financière

LOCALE

Siège social

526, chemin St-François
Saint-François (Québec)
G0R 3A0

TÉL.: (418) 259-7786

FAX: (418) 259-7787

LÉON JALBERT
Directeur